

CERTIFICAT MEDICAL 2022-2023

**REGLEMENTATION POUR LES LICENCIES MINEURS**

Un certificat médical n'est plus obligatoire ;

Il faut impérativement remplir le questionnaire de santé (il faut le remplir pour pouvoir s'inscrire )

Si on a répondu **NON** à toutes les questions, il faut signer l'attestation sur l'honneur (fourni par le club, ou à télécharger )

Si on a répondu **OUI** à une ou plusieurs questions il faut alors fournir un certificat médical de moins de 6 Mois attestant l'absence de contre -indication à la pratique sportive . Il doit être noté **en compétition** si le licencié fait de la compétition